

Besançon, le 19/12/2016

La Présidente

Madame Morgane Louis 31 rue de la girouette 71000 MACON

Madame,

Vous m'avez adressé une demande de rémunération afin de vous aider à suivre une formation intitulée « Titre professionnel développeur(euse) logiciel » dispensée par ONLINEFORMAPRO et financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Vu la sixième partie du Code du Travail,

Vu l'agrément de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la présente formation,

Vu le marché signé entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement, confiant à l'ASP l'instruction et le paiement des rémunérations des stagiaires relevant des actions régionales,

Après examen de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que vous remplissez les conditions d'accès à une rémunération de la Région dans les conditions suivantes :

- Numéro de décision : 00055070000316000C R722-1-2
- Date d'ouverture des droits : 07/11/2016
- Montant de la rémunération : 339,35 € par mois de formation dans la limite fixée par l'agrément, Indemnité Compensatrice de Congés Payés incluse

- Pour les accidents du travail et maladies professionnelles au Autre régime
- Pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales, à la Caisse du régime de protection sociale : à votre caisse d'affiliation.

En cas de retard ou de difficulté particulière, vous devez d'abord en faire part au responsable de l'organisme de formation qui effectuera alors les démarches nécessaires.

J'espère que la formation dans laquelle vous vous engagez répondra à vos attentes et qu'elle constituera une étape décisive dans votre parcours professionnel et personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Besancon, le 19/12/2016

La Présidente

Monsieur Bryan Matera 27 rue de la mouillelongue 71200 LE CREUSOT

Monsieur,

Vous m'avez adressé une demande de rémunération afin de vous aider à suivre une formation intitulée « Titre professionnel développeur(euse) logiciel » dispensée par ONLINEFORMAPRO et financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Vu la sixième partie du Code du Travail,

Vu l'agrément de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la présente formation,

Vu le marché signé entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement, confiant à l'ASP l'instruction et le paiement des rémunérations des stagiaires relevant des actions régionales,

Après examen de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que vous remplissez les conditions d'accès à une rémunération de la Région dans les conditions suivantes :

- Numéro de décision : 00055070000316000B R722-1-2
- Date d'ouverture des droits : 07/11/2016
- Montant de la rémunération : 401,09 € par mois de formation dans la limite fixée par l'agrément, Indemnité Compensatrice de Congés Payés incluse

- Pour les accidents du travail et maladies professionnelles au Régime général : sous le numéro 07101
- Pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales, à la Caisse du régime de protection sociale : à votre caisse d'affiliation.

En cas de retard ou de difficulté particulière, vous devez d'abord en faire part au responsable de l'organisme de formation qui effectuera alors les démarches nécessaires.

J'espère que la formation dans laquelle vous vous engagez répondra à vos attentes et qu'elle constituera une étape décisive dans votre parcours professionnel et personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Besançon, le 19/12/2016

La Présidente

Madame Ibtissem Menai 6 rue du bas des prés 71100 CHALON-SUR-SAONE

Madame,

Vous m'avez adressé une demande de rémunération afin de vous aider à suivre une formation intitulée « Titre professionnel développeur(euse) logiciel » dispensée par ONLINEFORMAPRO et financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Vu la sixième partie du Code du Travail,

Vu l'agrément de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la présente formation,

Vu le marché signé entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement, confiant à l'ASP l'instruction et le paiement des rémunérations des stagiaires relevant des actions régionales,

Après examen de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que vous remplissez les conditions d'accès à une rémunération de la Région dans les conditions suivantes :

- Numéro de décision : 00055070000316000D R722-1-2
- Date d'ouverture des droits : 07/11/2016
- Montant de la rémunération : 339,35 € par mois de formation dans la limite fixée par l'agrément, Indemnité Compensatrice de Congés Payés incluse

- Pour les accidents du travail et maladies professionnelles au Régime général : sous le numéro 07101
- Pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales, à la Caisse du régime de protection sociale : à votre caisse d'affiliation.

En cas de retard ou de difficulté particulière, vous devez d'abord en faire part au responsable de l'organisme de formation qui effectuera alors les démarches nécessaires.

J'espère que la formation dans laquelle vous vous engagez répondra à vos attentes et qu'elle constituera une étape décisive dans votre parcours professionnel et personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Besançon, le 19/12/2016

La Présidente

Monsieur Alvin Mujkic 8 B place de la mairie 71310 MERVANS

Monsieur,

Vous m'avez adressé une demande de rémunération afin de vous aider à suivre une formation intitulée « Titre professionnel développeur(euse) logiciel » dispensée par ONLINEFORMAPRO et financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Vu la sixième partie du Code du Travail,

Vu l'agrément de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la présente formation,

Vu le marché signé entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement, confiant à l'ASP l'instruction et le paiement des rémunérations des stagiaires relevant des actions régionales,

Après examen de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que vous remplissez les conditions d'accès à une rémunération de la Région dans les conditions suivantes :

- Numéro de décision : 000550700003160009 R722-1-2
- Date d'ouverture des droits : 07/11/2016
- Montant de la rémunération : 652,02 € par mois de formation dans la limite fixée par l'agrément, Indemnité Compensatrice de Congés Payés incluse

- Pour les accidents du travail et maladies professionnelles au Régime salarié agricole
- Pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales, à la Caisse du régime de protection sociale : à votre caisse d'affiliation.

En cas de retard ou de difficulté particulière, vous devez d'abord en faire part au responsable de l'organisme de formation qui effectuera alors les démarches nécessaires.

J'espère que la formation dans laquelle vous vous engagez répondra à vos attentes et qu'elle constituera une étape décisive dans votre parcours professionnel et personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.